

AUTORISATION PERMANENTE DE SORTIE

Année 2019 - 2020

Pour les apprentis·e·s mineur·e·s en début de cycle d'apprentissage

Je, soussigné·e Mme Mr

Prénom

Nom

père, mère, tuteur·trice de l'apprenti·e

Prénom

Nom

l'autorise ne l'autorise pas

à participer aux sorties pédagogiques organisées par les formateurs·trices de l'École d'ameublement de Paris.

Fait à

, le

Signature

DÉCHARGE

Année 2019 - 2020

Pour les apprentis·e·s mineur·e·s en début de cycle d'apprentissage

Je, soussigné·e) Mme Mr

Prénom

Nom

père, mère, tuteur·trice de l'apprenti·e

Prénom

Nom

- Décharge l'École d'ameublement de Paris de toute responsabilité et l'autorise à laisser partir mon enfant mineur·e en dehors des heures prescrites (8h30 à 16h30), en cas de grève ou d'événement le nécessitant.
- Ne souhaite pas décharger l'École d'ameublement de Paris de toute responsabilité et ne l'autorise pas à laisser mon enfant mineur·e partir de l'établissement en dehors des heures prescrites (8h30 à 16h30). Je m'engage dans ce cas à venir le chercher à 16h30.
- J'ai pris bonne note du fait que pendant l'heure des repas (12h00 à 13h00), mon enfant n'était plus sous la responsabilité de l'École d'ameublement de Paris, qui ne dispose pas d'infrastructure de restauration.

Fait à

, le

Signature